

Conseil d'administration du mardi 28 novembre 2023

Début à 18h, 19 présents

L'ordre du jour modifié est présenté (deux conventions ne peuvent pas être présentées)

Chaque point à l'ordre du jour a été expliqué et détaillé aux membres du conseil d'administration par M. Ernout, chef d'établissement, ou Mme Cormier, gestionnaire. Le compte rendu ne précise ci-dessous que les détails saillants.

Compte rendu du conseil d'administration du 9/11/2023

Le procès-verbal du conseil d'administration du 9 novembre est adopté à l'unanimité, après le remplacement dans la partie questions diverses du terme « option » par celui de « club ».

V19 P19 C0 A0

Convention Atelier théâtre

La convention type a été modifiée pour permettre le financement par l'ADAGE plutôt que par la DRAC, pour un montant de 2000€. Il reste 15 771€ à utiliser sur les fonds ADAGE. Les représentants enseignants demandent à ce que les équipes pédagogiques soient mieux informées de l'existence des fonds ADAGE.

V19 P19 C0 A0

Marché de gaz UGAP 2025/2028

La convention d'adhésion au groupement d'achats pour le gaz est reconduite pour la période allant du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2028. Adopté à l'unanimité.

V19 P19 C0 A0

Avenant au contrat MAIF :

Adopté à l'unanimité (en jeu une somme de 2,47€ pour les mois de novembre et décembre).

Contrat passe de plus de 1000€ à 543,75€, le véhicule de service était déjà assuré par le Conseil Départemental, il a été sorti du contrat. Le contrat couvre les activités des élèves et des enseignants.

V19 P19 C0 A0

Contrat SMS PRONOTE

Il permettra l'envoi de SMS aux parents qu'on n'arrive pas à joindre autrement pour un coût d'environ 8 centimes TTC l'envoi. Adopté à l'unanimité. Des questionnements sur la possibilité d'utilisation par les enseignants sont débattus, ainsi que la demande de disponibilité pour les enseignants d'une salle avec un téléphone pour appeler les familles.

V19 P19 C0 A0

Installation de la commission éducative :

Les textes prévoient une composition minimale (Principal ou Principale adjointe, CPE, Infirmier, Assistance sociale, psy-EN, un représentant des personnels, un parent d'élève, le professeur principal. Selon la situation, d'autres personnes peuvent participer.

Arrivée de M. Frakso pour la mairie des Ponts-de-Cé à 18h26 (20 votants)

V20 P20 C0 A0

Délégation au chef d'établissement pour la signature des contrats courants.

V20 P20 C0 A0

Tarifs divers

Il s'agit : remplacement clé, photocopie, carnet de correspondance...) : maintien du prix des années passées.

V20 P20 C0 A0

Remises d'ordre

Les remises d'ordre sont réglementées par le conseil départemental, il est toutefois ajouté une précision pour limiter les gaspillages : Lorsqu'un élève demi-pensionnaire ne déjeune pas au collège pour des raisons personnelles, il est impératif que l'établissement en soit informé au plus tard la veille. Si ce n'est pas le cas, l'élève ne pourra quitter le collège qu'après avoir consommé son repas. Dans tous les cas le repas sera facturé.

Les représentants des enseignants signalent qu'il leur paraît anormal que pour un élève qui est absent moins de 4 jours pour raison de maladie, les parents doivent régler le repas.

V20 P19 C0 A1

Modalités de remboursement des familles

Elles sont rappelées sur les actes d'engagement des familles.

V20 P20 C0 A0

Contrats à la charge du collègue

La liste des différents contrats est présentée.

V20 P20 C0 A0

Taux de charge SRH

Proposition à 17,50%. Il est difficile de savoir réellement quelle est la part du SRH dans les charges de viabilisation (absence de compteurs secondaires). Il a été demandé que l'installation d'un chauffage par pompe à chaleur s'accompagne d'un compteur secondaire.

Tous les tickets de cantine augmenteront de 30 centimes au 1^{er} janvier.

Monsieur Guibert, représentant le conseil départemental, demande si on connaît la part du bio dans les approvisionnements. Le bilan est en cours, et sera présenté lors du compte financier.

18h50 : départ de M. Guibert (votants : 19)

V19 P19 C0 A0

Budget de l'exercice 2024

Les notions générales élémentaires sont présentées, ainsi que le budget lui-même.

Avant le vote, suspension de séance d'une minute à la demande des représentants enseignants.

V19 P18 C0 A1

Programmation des voyages

Seuls les voyages pour tout le niveau 3^{ème} sont maintenus pour des raisons financières (coût pour l'établissement de la part des accompagnateurs, qui est à sa charge). Les voyages sont Amsterdam, l'Espagne et les Alpes (en remplacement du Pays Basque qui était initialement prévu). Il y aura 3 x 4 accompagnateurs.

V19 P16 C0 A3

Budget du voyage à Amsterdam

414€ à la charge des familles (30 € par élève à la charge du FSE).

V19 P19 C0 A0

Budget du voyage en Espagne

440€ à la charge des familles (30 € par élève à la charge du FSE)

V19 P19 C0 A0

Un débat s'ensuit sur les situations de familles en difficulté financière qui n'inscrivent pas leur enfant en présentant d'autres motifs. La forte augmentation récente des tarifs des voyages devient un obstacle fort.

Convention « Jouons aux échecs » 2023/2024

Un élève est à l'initiative de la création d'un club. Un encadrement par des formateurs issus d'un club départemental est proposé (12 interventions à partir de janvier)

V19 P19 C0 A0

L'ordre du jour est épuisé, la séance est close à 19H30.

Prochain Conseil d'Administration mardi 30 janvier 2024 pour le vote de la répartition de la DGH (Dotation Globale Horaire).

Le président de séance

G. ERNOULT



Le secrétaire de séance

J.P. VERITE